

# **PROJET SOLIDAIRE SOL'SU TAMATAVE JUILLET 2020**

**18 CLASSES  
SUPPLEMENTAIRES DANS  
UN LYCEE A MADAGASCAR**



# NOTRE EQUIPE

Nous sommes huit étudiants en deuxième année de médecine à Sorbonne Université (Paris 6).

**Mathilde HOUSSOU**

Etudiante en deuxième année de médecine  
Chef de projet



**Manon BOUDARD**

Etudiante en deuxième année de médecine  
Chef de projet

**Célia LEFEBVRE**

Etudiante en deuxième année de médecine  
Trésorière



**Eva SAFFAR**

Etudiante en deuxième année de médecine  
Responsable communication







**Adèle CARPENTIER**

Etudiante en deuxième année de médecine  
Responsable organisation et coordination  
des actions de collecte



**Elsa TOURETZ**

Etudiante en deuxième année de médecine



**Timotée FERNANDES**

Etudiant en deuxième année de médecine



**Lucile GIRARDET**

Etudiante en deuxième année de médecine

# NOTRE ASSOCIATION ETUDIANTE : SOL'SU

Nous faisons partie de l'association Sol'SU.

Cette dernière, à but **non lucratif**, permet à des groupes de 6 à 8 étudiants de collaborer avec une association partenaire à l'étranger. Durant l'été, les élèves partent dans un pays étranger afin de finaliser le projet choisi.

Elle a été créée en 2010. On compte à ce jour plus de **200 000€** récoltés.

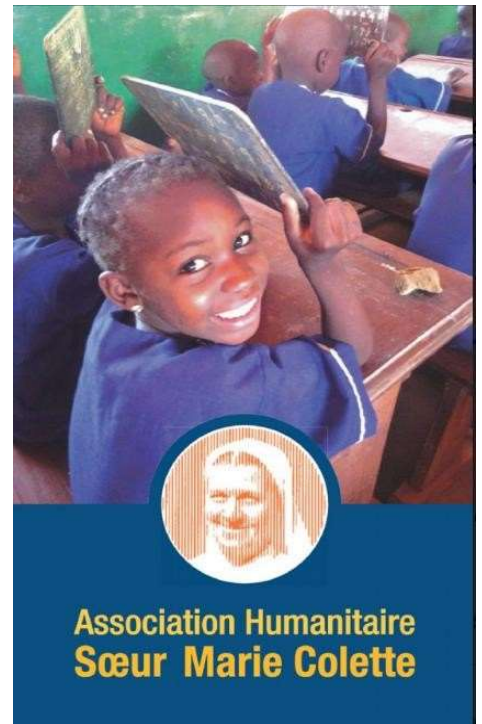
Il s'agit de la plus grande **association étudiante humanitaire** française. Sur place, les étudiants aident à la construction de bâtiments, à la prévention ou encore effectuent des actions sanitaires. Les projets initiés par un groupe sont continués par les groupes des années suivantes.





# NOTRE PARTENAIRE : L'ASSOCIATION HUMANITAIRE SŒUR MARIE COLETTE

Cette association créée en 1992 vient en aide aux **enfants et jeunes défavorisés** pour financer leur scolarité, ainsi qu'aux personnes les plus fragiles de Madagascar et de République Centrafricaine. Ses objectifs principaux sont l'**éducation** et l'**enseignement** des enfants.



Elle porte le nom de la Sœur Marie-Colette. Elle fut missionnaire à Madagascar pendant plus de 20 ans et était dévouée au service des plus pauvres et particulièrement des lépreux de Bezaha, village de la région de Tuléar.

Concrètement, ses actions sont les suivantes :

- Parrainages
- Protection Maternelle Infantile
- Distribution de repas
- Soins médicaux
- Construction d'écoles, de pensionnats et de cantines
- Constructions de dispensaires
- Financement d'autres infrastructures (forages, puits, pompes, châteaux d'eau, panneaux solaires...).

# UN PROJET NECESSAIRE...

L'argent récolté a pour but d'aider au financement de la construction d'une **extension de l'école** Nicolas Barré à Madagascar, dans la ville de Tamatave.

Madagascar est l'un des cinq pays les plus **pauvres** du monde. On observe une nette tendance à la **déscolarisation** à Madagascar. En 2013, 35 % de la population adulte malgache était analphabète.



Tamatave (ou Toamasina) est la capitale de la région de l'est. C'est la **deuxième ville** de Madagascar. 75 % de la population vit sous le seuil de pauvreté.

Le groupe scolaire Nicolas Barré à Tamatave est actuellement constitué d'un bâtiment principal de 36 salles. Ce bâtiment a pu être construit en partie grâce à l'argent récolté par les groupes des années précédentes.



# ... HUMAIN...

Pourtant, ces 36 salles ne sont **toujours pas suffisantes** pour permettre à tous les enfants d'être scolarisés !

L'école a ouvert ses portes en novembre 2018 mais la demande des parents reste très forte. Cette école est située dans le quartier Rano Madio, **très pauvre** et **délaissé** par les pouvoirs publics. Il n'y a dans ce quartier qu'une école primaire publique qui ne fonctionne pas bien, faute d'infrastructures, d'instituteurs et de matériels pédagogiques. L'extension de l'école est donc **primordiale** pour répondre aux besoins de la population.



Notre projet soutient la création de **18 classes** supplémentaires. Nous espérons à terme pouvoir scolariser plus de **1 600 enfants**.

# ... ET CONCRET !



Pour l'instant, seules les fondations ont été construites et les fonds récoltés à l'issue de cette année contribueront à construire les étages.

En plus du soutien financier, nous nous rendrons sur place en juillet pendant 3 semaines pour apporter une **main d'œuvre** supplémentaire sur le chantier.

De plus nous comptons amener du matériel scolaire, l'éducation étant au centre de ce projet.

En tant qu'étudiants en médecine, nous mettrons aussi en place des **actions de prévention**.

La population locale et particulièrement les enfants ont beaucoup à nous apporter dans la pratique de notre futur métier de médecin et nous profiterons de ces **précieux moments de partage et d'échange** pour tirer un maximum de leçons.



# COMMENT NOUS AIDER ?

Nous avons besoin de votre soutien !

Vous pouvez **faire un don**, que vous soyez un particulier ou une entreprise.

## ➤ Par chèque :

- Si vous êtes un particulier, vous bénéficiez d'une défiscalisation à hauteur de **66%** de votre don.
  - *Un don de 50 € revient donc à 17 € !*
  - *Un don de 100 € revient à 34 € !*
- Si vous êtes une entreprise, vous bénéficiez d'une défiscalisation à hauteur de **60%** de votre don.

Pour cela, il faudra faire le chèque **à l'ordre de « SOL'SU »**  
et l'envoyer chez **Manon BOUDARD** à l'adresse :  
**16 rue de la croix Rambourg, 95600, EAUBONNE**

Il faudra également accompagner le chèque des informations suivantes :

- Civilité, NOM, prénom
- Adresse mail
- Adresse postale (si besoin complément d'adresse)
- Téléphone (optionnel)

Vous recevrez ensuite un reçu d'éligibilité fiscale, qui vous permettra d'être défiscalisé.

## ➤ En ligne grâce à notre cagnotte :

<https://lydia-app.com/collect/2080-construisons-une-ecole-a-tamatave-madagascar/fr>

Attention : les dons sur la cagnotte ne sont pas défiscalisés

## ➤ Par virement : en nous informant par avance

Vous trouverez le RIB de l'association dans les documents joints.

# NOTRE BUDGET

## DEPENSES

Montant à récolter pour la construction.....15 000 €

### Prévention

- Dentifrice, brosses à dents, savons.....100 €
- Manuels scolaires.....400 €

### Loisirs

- Jeux, ballons, cordes à sauter.....250 €
- Livres.....250 €

**TOTAL.....16 000 €**

*Les frais de transport, logement et vaccins sont intégralement à la charge des membres de notre équipe. Nous finançons aussi une partie du matériel (scolaire, hygiène...). L'ensemble de ces frais est de 14 950 €.*

## RECETTES

### Actions de collecte

- Ventes de gâteaux.....1 000 €
- Marchés.....400 €

### Financements privés

- Dons de particuliers.....2 500 €
- Dons d'entreprises privées.....1 700 €
- Cagnotte en ligne.....800 €

### Financements publics

- Mairies.....5 000 €
- FSDIE.....1 600 €
- Départements.....2 000 €
- CROUS.....1 000 €

**TOTAL.....16 000 €**



# POUR NOUS JOINDRE...

Vous souhaitez avoir [plus d'informations](#) ?

Vous voulez [nous rencontrer](#) pour échanger ?

Nous nous ferons un plaisir mais aussi de répondre à toutes vos questions !

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux pour [suivre notre avancée](#) et être au courant de nos différents évènements !

➤ Notre page Facebook :  [Sol'SU Tamatave 2020](#)

➤ Notre page Instagram :  [@solsu\\_tamatave2020](#)

➤ Notre adresse mail :  [sol.su.tamatave2020@gmail.com](mailto:sol.su.tamatave2020@gmail.com)

➤ Le téléphone de nos chefs de groupe :



Mathilde HOUSSOU ([06 25 52 15 62](tel:0625521562))

Manon BOUDARD ([06 60 97 54 66](tel:0660975466))

# ILS ONT CHOISI DE NOUS FAIRE CONFIANCE

Parce que vous nous soutenez et que vous rendez notre projet possible,

## MERCI !







ASSOCIATION HUMANITAIRE SŒUR MARIE COLETTE

8, rue Frédéric Magisson 75015 Paris

<http://www.ahsmc.fr>

N° siren 428 464 150 [contact@ahsmc.fr](mailto:contact@ahsmc.fr)

## Attestation d'éligibilité fiscale

Je soussigné, Xavier de Labarrière, Trésorier de l'Association Humanitaire Sœur Marie Colette, atteste et certifie que l'association remplit les conditions permettant aux donateurs :

- **Personne physique**, de bénéficier d'une **réduction d'impôt sur le revenu** (Article 200 du Code Général des Impôts)

*Ouvrent droit à une **réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % de leur montant** les sommes prises dans la limite de 20 % du revenu imposable qui correspondent à des dons et versements, y compris l'abandon exprès de revenus ou produits, effectués par les contribuables domiciliés en France.*

*Ouvrent également droit à la **réduction d'impôt les frais engagés dans le cadre d'une activité bénévole** et en vue strictement de la réalisation de l'objet social d'un organisme ..., lorsque ces frais, dûment justifiés, **ont été constatés dans les comptes de l'organisme** et que le contribuable a renoncé expressément à leur remboursement.*

- **Personne morale et sociétés** (SA, SAS, SARL, EURL) de bénéficier d'une **réduction d'impôt** dans la limite de 10.000 € ou 5‰ de leur chiffre d'affaires ([article 238 bis du Code Général des Impôts](#)) :

*Ouvrent droit à une **réduction d'impôt égale à 60 % de leur montant les versements**, pris dans la limite de 5 pour mille du chiffre d'affaires si le don dépasse cette somme, effectués par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés...*

X de Labarrière

Fait à Paris le 06/12/2019

# ANNEXE AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LOIS ET DÉCRETS



D.I.L.A.  
CN=Publication  
JOAFE,OU=0002  
13000918600011,OU=I  
on Information Légale  
Administrative,O=Gouv  
FR  
75015 Paris  
2014-08-13 12:19:42

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)



Standard .....01.40.58.75.00  
Annonces .....01.40.58.77.56  
Accueil commercial....01.40.15.70.10  
Abonnements.....01.40.15.67.77  
(8 h 30 à 12 h 30)

## Associations

### Associations syndicales de propriétaires

## Fondations d'entreprise

### Fonds de dotation

**Annonce n° 1070 - page 4002**

**75 - Département de Paris**

## ASSOCIATIONS

### Modifications

Déclaration à la préfecture de police.

**ASSOCIATION HUMANITAIRE SOEUR MARIE COLETTE.**

**Nouvel objet :** dans l'esprit l'action qui était celui de Soeur Marie Colette à Madagascar, cette association a pour but d'apporter, directement ou par l'intermédiaire d'organismes ou communautés à but humanitaire, domiciliés ou non en France à Madagascar et en Centre Afrique : au profit de la mise en oeuvre de la scolarisation ou médicalisation des enfants défavorisés assistance, parrainages, secours financiers en particuliers par des parrainages, conseils, médiations, aides techniques ou autres, au profit des lépreux ou personnes sans médicalisation, assistance, secours et protection.

**Siège social :** 8, rue Frédéric Magissson, 75015 Paris.

**Date de la déclaration :** 27 juin 2014.





## RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Titulaire  
**ASSOCIATION HUMANITAIRE SOEUR**

Domiciliation  
**SG PARIS FELIX FAURE (03491)**  
**42 AV FELIX FAURE**  
**75015 PARIS**

### Référence bancaire

| Code banque  | Code guichet | N° compte          | Clé RIB   |
|--------------|--------------|--------------------|-----------|
| <b>30003</b> | <b>03491</b> | <b>00050089318</b> | <b>45</b> |

**IBAN : FR76 3000 3034 9100 0500 8931 845**  
**BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP**